

## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET 2025

Assas Hotels est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises, et à ce titre, souhaite soutenir le tissu local du territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

A l'occasion d'un événement caritatif qui aura lieu le 24 avril prochain, nous lançons un appel à projet dont l'objectif est de donner de la visibilité et de soutenir financièrement un projet local.

### 1. Éligibilité

Cet appel à projet est ouvert à toute personne morale agissant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Il est limité à une seule participation par organisation.

- Le projet financé correspond à une action concrète, mesurable et pérenne.
- Le projet est planifié dans le temps.
- Les porteurs de projets valorisent leurs actions par une communication sur le suivi et les résultats de leur projet (photos, vidéo, rapport ou compte-rendu d'activité, conférences...).

### 2. Projets non éligibles

- Les projets portés par une structure commerciale ou à but lucratif
- Les initiatives à caractère individuel
- Les projets sont mis en œuvre sur des communes situées hors territoire CCVCMB

### 3. Composition et envoi du dossier de candidature

Le dossier est à adresser par email à [rse@assas-am.com](mailto:rse@assas-am.com) au plus tard le 21 mars 2025 avec les éléments suivants :

- Formulaire d'appel à projet complété
- Si vous êtes une association : la déclaration de publication de l'association au Journal Officiel, ou votre inscription au répertoire national des associations (RNA)
- Comptes annuels du dernier exercice clôturé
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- Votre logo
- Un RIB
- Tout autre document que vous jugerez nécessaire permettant de mieux vous connaître (rapport d'activité, liens, articles, photos, vidéos...)

#### **4. Modalité de sélection des projets**

Le jury d'évaluation des projets sera composé de salariés Assas Hotels. Il se donne le droit d'inviter des personnes extérieures qualifiées pour y participer. Les membres des structures candidates ne peuvent en aucun cas faire partie du jury.

Le jury d'évaluation n'aura pas à motiver ses décisions vis-à-vis des candidats.

#### **5. Financement des projets en cas de sélection**

La contribution financière d'Assas Hotels portera sur un montant de 1000 € par projet, 500€ seront alloués au prix « coup de cœur » du public. La somme sera versée en une fois sur le compte de chaque structure par virement.

#### **6. Confidentialité**

Les informations transmises par les candidats dans le cadre de l'appel à projet sont confidentielles, le jury d'évaluation s'engage à ne pas divulguer les données personnelles exposées dans les projets.

#### **7. Renonciation à des recours**

Chaque candidat souhaitant concourir devra respecter tous les points du présent règlement. En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature. Le candidat s'engage à ne pas intenter de recours concernant les conditions d'organisation de l'appel à projets, les résultats et les décisions du jury d'évaluation. Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler l'appel à projet sans que leur responsabilité ne soit engagée et ce sans aucune indemnisation. Ils se réservent le droit de ne pas distribuer la totalité de l'appel à projet (3500€).

Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

#### **8. Contact RSE**

Des questions ? N'hésitez pas à nous joindre à l'adresse suivante : [rse@assas-am.com](mailto:rse@assas-am.com) ou au 07 69 65 67 90.